

FEUILLE DE ROUTE 2026-2028

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

EDITO

Garantir un accès effectif, équitable et adapté aux soins pour les personnes en situation de handicap est un **enjeu majeur de santé publique et un impératif pour notre région**. En Pays de la Loire, malgré l'engagement des acteurs et des initiatives significatives, des difficultés persistent sur les parcours de soins, en particulier en matière de lisibilité de l'offre, d'adaptation des pratiques et de coordination des parcours entre les secteurs sanitaire, médico-social et libéral. C'est pourquoi l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire a inscrit **l'amélioration de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap comme une priorité stratégique** de son Projet régional de santé 2023-2028, au titre de la réduction des inégalités d'accès à la santé.

Afin de mieux objectiver ces constats et d'outiller l'action publique, l'ARS a confié en septembre 2024 une mission d'expertise régionale au Professeur Mickaël Dinomais. Les travaux, fondés sur une analyse de terrain et une concertation large, ont permis de formuler **des recommandations opérationnelles structurantes**. À l'issue de la remise du rapport, cette mission d'expertise a été prolongée et structurée par la mise en place d'une délégation régionale Handicap et Santé, confiée au Professeur Dinomais, afin d'assurer le pilotage et la mise en œuvre des orientations retenues.

La présente feuille de route traduit cette dynamique. Elle fixe un cap clair et partagé à l'horizon 2028 pour structurer des parcours de soins adaptés, renforcer les compétences professionnelles et consolider une offre graduée et lisible sur l'ensemble du territoire régional.

Jérôme JUMEL
Directeur général
Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

Améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap ne peut se résumer à la création de dispositifs supplémentaires ou à des réponses ponctuelles. C'est un travail de fond, exigeant, qui suppose de repenser collectivement nos organisations, nos pratiques professionnelles et notre manière de construire les parcours de soins.

La mission qui m'a été confiée s'est appuyée sur une conviction forte : les solutions existent déjà en grande partie sur les territoires. Elles sont portées par les professionnels du sanitaire, du médico-social, du secteur libéral, par les personnes concernées elles-mêmes et leurs proches. Notre responsabilité collective est désormais de mieux les articuler, de les rendre lisibles, cohérentes et accessibles, en évitant les logiques de silo et la multiplication d'initiatives isolées. La création de la Délégation régionale handicap et santé répond à cette ambition. Elle vise à instaurer un pilotage régional structurant, fondé sur l'écoute du terrain, la concertation avec l'ensemble des acteurs et une approche pragmatique de l'action publique.

Cette feuille de route 2026-2028 constitue un cadre de travail partagé. Elle n'est ni figée ni descendante : elle se veut évolutive, nourrie par l'expérimentation et le dialogue continu avec les territoires. Elle place les personnes en situation de handicap au cœur des réflexions, non comme bénéficiaires passifs, mais comme acteurs à part entière des transformations à conduire.

Je tiens à saluer l'engagement des nombreux partenaires mobilisés depuis le début de cette démarche. C'est collectivement, dans une logique de responsabilité partagée et de démocratie en santé, que nous pourrons faire progresser durablement l'accès aux soins des personnes en situation de handicap en Pays de la Loire.

Pr. Mickaël DINOMAS
Délégué régional Handicap et santé

TABLE DES MATIÈRES

EDITO	3
RESULTATS ATTENDUS D'ICI 2028.....	6
OBJECTIF 1 : STRUCTURER ET ANIMER LES DISPOSITIFS HANDI	7
OBJECTIF 2 : AMÉLIORER LA LISIBILITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DE L'OFFRE D'ACCÈS AUX SOINS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	9
OBJECTIF 3 : COCONSTRUIRE LE PARCOURS DE SANTÉ SEXUELLE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	11
OBJECTIF 4 : SENSIBILISER LES ETUDIANTS ET PROFESSIONNELS DU SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL AUX ENJEUX D'ACCÈS AUX SOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES	13
OBJECTIF 5 : COMMUNIQUER ET FÉDÉRER LES ACTEURS SUR L'ACCÈS AUX SOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES	15
MODALITÉS DE SUIVI, COMITOLOGIE ET MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL	17

RÉSULTATS ATTENDUS D'ICI 2028



Une harmonisation des missions dispositifs « Handi » en Pays de la Loire garantissant la lisibilité et l'accès simplifié ;



Une lisibilité et un accès simplifié à une offre d'accès aux soins programmés et non-programmés pour les personnes en situation de handicap ;



Un parcours de santé sexuelle pour les personnes en situation de handicap ;



Une meilleure sensibilisation des étudiants et professionnels du secteur sanitaire et médico-social au handicap pour garantir la prévention auprès des personnes concernées ;



Une offre de service graduée entre médecine de ville et établissements de santé, de la prévention à la curation.

OBJECTIF 1

STRUCTURER ET ANIMER LES DISPOSITIFS “HANDI”

Dans le cadre de sa politique régionale en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap, l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire soutient le déploiement des dispositifs Handi sur l'ensemble du territoire. Ces dispositifs constituent des plateformes territoriales d'accès aux soins dont la vocation est d'assurer un parcours de santé facilité et adapté aux besoins spécifiques des personnes présentant un handicap complexe.

Portés par les établissements de santé dans les cinq départements de la région Pays de la Loire, ils structurent une offre d'accompa-

gnement, d'expertise et d'orientation, permettant d'anticiper les consultations, de mobiliser des compétences spécialisées, d'adapter l'environnement de soins et de renforcer la continuité entre les secteurs sanitaire, médico-social et libéral.

Il s'agira donc d'accompagner le développement de ces dispositifs et d'en faire une plateforme pivot à l'échelle régionale. Dans cette perspective, une harmonisation des dispositifs Handi sera accompagnée par la Délégation régionale handicap, qui assurera par ailleurs leur pilotage à l'échelle régionale.

NOS PRINCIPALES ORIENTATIONS

- Harmoniser les missions des dispositifs Handi afin d'améliorer la lisibilité de l'offre proposée sur le territoire
- Accompagner les dispositifs Handi dans leurs projets et dans la mise à disposition de ressources (compétences, outils)
- Animer les dispositifs Handi à l'échelle régionale pour mieux coordonner les actions menées et s'assurer de l'articulation avec les dispositifs et partenaires du territoire

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION



Analyse qualitative et quantitative sur la base des rapports d'activité produits par les dispositifs Handi (nombre de sollicitations, de coordination de parcours...)



Entretien collectif semi-directif (changements dans les postures professionnelles des coordinateur.trice.s, impact de l'harmonisation sur la capacité à impulser des projets à l'échelle territoriale, apport d'un accompagnement à l'échelle régionale....)

OBJECTIF 2

AMÉLIORER LA LISIBILITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DE L'OFFRE D'ACCÈS AUX SOINS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le renforcement de la lisibilité et l'accessibilité de l'offre d'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap s'inscrit au cœur de la stratégie conduite par la délégation régionale Handicap et Santé.

Cette orientation vise à structurer une offre plus visible, plus compréhensible et plus facilement mobilisable sur l'ensemble du territoire, en réduisant les obstacles organisationnels, informationnels et matériels qui limitent aujourd'hui l'accès aux soins. Elle appelle à consolider les dispositifs

existants, à harmoniser les points d'entrée pour les usagers et les professionnels, et à promouvoir des parcours inclusifs de droit commun, adaptés aux besoins spécifiques.

Il s'agira pour cela de s'appuyer sur les parcours en soins programmés déjà déployés par certains dispositifs Handi, d'engager la même démarche sur les soins non-programmés et d'accompagner le déploiement d'une offre d'accès aux soins adaptée aux personnes concernées dans le secteur libéral.

NOS PRINCIPALES ORIENTATIONS

- Soutenir le déploiement dans les territoires du dispositif HANDISAS expérimenté en Maine-et-Loire, destiné à favoriser l'accès aux soins non-programmés (via le SAS)
- Faciliter l'accès à des parcours de soins adaptés aux personnes en situation de handicap, en affirmant la place des dispositifs Handi

comme point d'entrée sur l'accès aux soins pour les personnes concernées et les professionnels

- Piloter la généralisation du badge accompagnant habilité sur les territoires des dispositifs Handi, en proposant une réflexion sur son extension aux aidants non professionnels

- Inciter les professionnels de santé à la réalisation de consultations blanches, de créneaux de consultations dédiées handicap
- Animer le réseau régional des référents handicap et pérenniser la dynamique de réseau et de sensibilisation des correspondants handicap dans les services de soins
- Coconstruire un parcours de santé bucco-dentaire en s'inspirant de la modélisation du parcours de santé sexuelle
- Valoriser les données sur l'accessibilité aux soins pour les personnes handicapées
- Proposer un parcours Handibloc dans une logique de structuration hémirégionale
- Accompagner les CPTS dans la structuration d'une offre de soin adaptée aux personnes en situation de handicap
- Identifier les besoins des professionnels libéraux, en lien avec les organisations libérales (URML, URPS...)
- Faciliter l'interconnaissance entre les acteurs

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- ✓ Nombre de consultations blanches réalisées
- ✓ Nombre d'acteurs libéraux accompagnés dans un projet relatif à l'amélioration de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap
- ✓ Satisfaction des personnes en situation de handicap sur l'accès aux soins dans les différents parcours développés (santé sexuelle, santé bucco-dentaire)
- ✓ Nombre de SAS dans lesquels le dispositif HANDISAS est déployé

OBJECTIF 3

COCONSTRUIRE LE PARCOURS DE SANTÉ SEXUELLE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'accès à la santé sexuelle constitue un droit fondamental pour toutes et tous. Pourtant, les personnes en situation de handicap rencontrent encore aujourd'hui de nombreux obstacles dans leurs parcours de santé : difficultés d'accès aux soins, manque de formation des professionnels, prise en compte insuffisante du consentement et des spécificités liées au handicap, ou encore absence de dispositifs adaptés. Ces freins contribuent à un moindre recours au dépistage, suivi gynécologique souvent lacunaire, avec des conséquences directes sur la santé globale, la qualité de vie, et entraînant des retards de prise en soins.

En région Pays de la Loire, la volonté de promouvoir une approche inclusive de la santé sexuelle et d'améliorer le parcours de soins gynécologiques et constitue un axe prioritaire de la feuille de route de la Délégation régionale Handicap et Santé et de l'Agence Régionale de Santé.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé sexuelle 2021-2024 (action 18) et des mesures prévues dans le cadre des Comités Interministériels du Handicap (CIH) et de la Conférence Nationale du Handicap (CNH).

L'objectif poursuivi vise à structurer et à coordonner les initiatives existantes autour de trois grands volets complémentaires : la prévention et le dépistage dans une logique d'aller-vers, afin de renforcer l'accès effectif aux campagnes de dépistage des cancers et aux consultations de prévention et de suivi ; le parcours de soins, en s'appuyant sur les dispositifs régionaux Handi et les ESMS; la formation des professionnels des ESMS, du secteur sanitaire et libéral, pour renforcer les compétences relatives à l'accueil, la communication, la gestion du consentement, l'habituatation aux soins et la mise en place de consultations adaptées aux besoins des personnes concernées.

NOS PRINCIPALES ORIENTATIONS

- Extension de la démarche Handigynéco au-delà des ESMS : articulation avec les dispositifs Handi, collaboration avec les acteurs libéraux, Maisons des femmes, acteurs de la prévention...
- Recenser les actions de santé sexuelle à destination des personnes handicapées dans les ESMS en région Pays de la Loire

- Accompagner le déploiement de la démarche Handigynéco à destination des femmes en situation de handicap résidant en établissement d'accueil médicalisé (EAM) et non-médicalisé (EANM), selon les besoins identifiés localement
- Soutenir et développer des actions d'aller-vers en matière de prévention, dépistage, et prise en soins des personnes en situation de handicap (en lien avec le CRCDC)
- Articuler le parcours avec les dispositifs Handi pour la coordination et la réalisation des consultations (consultations blanches, dispositifs d'habitation aux soins)
- Améliorer le parcours de santé sexuelle des femmes en situation de handicap, du dépistage à la prise en soin des cancers du sein et cervico-utérin : Pilotage d'un groupe de travail dans le cadre de l'Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins (IRAPS)
- Animer un réseau de maïeuticien.nes et d'acteurs de la santé de la femme

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- ✓ Nombre de sages-femmes impliquées dans la démarche Handigynéco
- ✓ Nombre, typologie et lieu des temps de prévention (information et échanges) organisés
- ✓ Satisfaction des personnes concernées par la mise en œuvre du dispositif
- ✓ Taux d'accès à un.e maïeuticien.ne et/ou un.e gynécologue

OBJECTIF 4

SENSIBILISER LES ETUDIANTS ET PROFESSIONNELS DU SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL AUX ENJEUX D'ACCÈS AUX SOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Si l'adaptation de la prise en soin des personnes en situation de handicap se heurte à des obstacles logistiques et techniques, elle relève également de la formation et de l'acculturation de professionnels du monde de la santé à la diversité des situations de handicap.

La capacité des professionnels à comprendre les réalités vécues par les personnes en situation de handicap et à mobiliser des pratiques adaptées demeure un enjeu sur lequel la délégation régionale handicap et santé souhaite agir.

Ces capacités ne sauraient se développer sans la proposition d'une part d'un temps de sensibilisation en formation initiale permettant aux étudiants d'appréhender concrètement les enjeux d'accès aux soins des personnes en situation de handicap, les outils et adaptations existantes ; d'autre part d'une offre de formation continue et d'un plan de développement professionnel continu relatif à l'accès aux soins des personnes en situation de handicap pour les professionnels en secteur libéral comme hospitalier.

NOS PRINCIPALES ORIENTATIONS

- Capitaliser sur les programmes de sensibilisation au handicap conduits dans les facultés de santé françaises afin de proposer un programme à destination de tous les étudiants ligériens en santé
- Travailler en lien avec les organismes de développement professionnel continu pour intégrer le handicap dans les actions de DPC
- Associer les personnes concernées dans la formation initiale et continue pour transmettre leurs savoirs expérientiels

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- ✓ Nombre et typologie d'étudiants en santé et médico-social sensibilisés au handicap
- ✓ Satisfaction des étudiants sur les actions proposées (changement de perception relative au handicap, plus-value des personnes concernées dans la transmission des savoirs expérientiels)
- ✓ Nombre et typologie de professionnels sensibilisés au handicap (accès aux soins, adaptations possibles)

OBJECTIF 5

FÉDÉRER ET MOBILISER LES ACTEURS SUR L'ACCÈS AUX SOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Garantir l'accès effectif aux soins pour les personnes en situation de handicap implique non seulement de structurer une offre adaptée et lisible, mais aussi de communiquer autour des initiatives menées dans les territoires, de valoriser les ressources existantes et de diffuser une culture commune de l'accès aux soins des personnes en situations de handicap.

La délégation régionale handicap et santé souhaite inscrire son action dans le but de fédérer et mobiliser les acteurs. Mieux communiquer, c'est favoriser l'interconnaissance entre les dispositifs, les professionnels du secteur sanitaire, du médico-social et du libéral ; c'est rendre lisibles les parcours et les points d'entrée; c'est également recon-

-naître et diffuser l'expertise des personnes concernées, qui doivent être pleinement associées à la transformation du système de santé.

Cet objectif vise ainsi à engager une dynamique de communication, en renforçant la visibilité des dispositifs Handi, en valorisant les initiatives innovantes et en animant le territoire. La délégation contribuera à réduire les freins informationnels, à stimuler la dynamique territoriale et à créer les conditions d'une mobilisation durable au service de l'amélioration de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.

NOS PRINCIPALES ORIENTATIONS

- Organisation de journées régionales, tables rondes, forums et débats avec les partenaires
- Animation et relai du réseau de partenaires et des structures médico-sociales
- Proposer une communication simple et efficace à destination des professionnels du secteur sanitaire et médico-social
- Valoriser les actions menées à l'échelle territoriale

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- ✓ Nombre d'évènements organisés (AGORAS, journées régionales, webinaires) et de personnes présentes
- ✓ Nombre de participations de la Délégation régionale handicap et santé à des manifestations ou à des communications conjointes avec un partenaire
- ✓ Impressions du compte LinkedIn et de sa newsletter

DES AJUSTEMENTS CONTINUS, UN BILAN INTERMÉDIAIRE, UNE ÉVALUATION FINALE

Dans une logique d'amélioration continue, et pour faire vivre les dynamiques territoriales, les orientations formulées devront être travaillées avec les partenaires locaux. La délégation régionale veillera à définir des indicateurs d'évaluation permettant d'apprécier l'impact des actions menées. Au terme de sa mission, la délégation régionale évaluera les objectifs de sa feuille de route et la gouvernance mise en place lors de sa mission.

MODALITÉS DE SUIVI, COMITOLOGIE ET MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

La Délégation régionale handicap et santé, missionnée par le Directeur général d'ARS, effectue des bilatérales régulières avec le Directeur général de l'ARS et réunit annuellement un comité stratégique composé de partenaires institutionnels (CNH, CRSA, Directeur général de l'ARS), afin de présenter la dynamique engagée sur l'année passée et mettre à jour sa feuille de route pour l'année à venir.

Un comité opérationnel, composé des partenaires territoriaux (organismes gestionnaires, associations d'aidants, personnes concernées, dispositifs Handi, partenaires du territoire...) se réunit trimestriellement sous forme d'Agora afin d'identifier les perspectives à engager sur le territoire. Ces temps d'échanges permettront de faire remonter les besoins en globalité ou sur un sujet précis.

Pour mener à bien sa mission, la Délégation régionale handicap et santé travaille en collaboration avec une cellule d'appui technique régionale, composé des services de l'Agence Régionale de Santé et de ses directions territoriales. Elle réalise mensuellement un point d'étape avec la Direction Autonomie Santé Mentale (DASM) de l'Agence Régionale de Santé, et trimestriellement en comité élargi avec la Direction de l'Offre de Soins (DOS) et la Direction Santé Publique Environnementale (DSPE) de l'Agence régionale de santé. La Délégation régionale handicap et santé peut ainsi mobiliser cette cellule sur des sujets spécifiques pour bénéficier d'un appui technique, d'une expertise et d'un ancrage territorial fort.

A l'échelle territoriale, à partir des rapports d'activité annuels des dispositifs Handi, la Délégation régionale handicap et santé assurera le suivi des établissements porteurs d'un dispositif Handi, permettant ainsi de disposer d'une analyse régionale des dispositifs Handi et de parfaire l'observation des données en matière d'accès aux soins des personnes en situation de handicap.

En outre, la Délégation régionale handicap et santé est tenue informée des projets et travaux en cours sur l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Elle dispose d'une visibilité sur les contractualisations de l'ARS avec ses partenaires et sur la fongibilité des enveloppes financières de l'ARS pouvant lui permettre de mener à bien sa mission sur l'amélioration de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.

La Délégation régionale handicap et santé entend proposer différentes alternatives aux dispositifs proposés à l'échelle nationale, et ce dans l'objectif d'insuffler de nouvelles pratiques et de ne pas reproduire les démarches et dispositifs en silo. Cette liberté régionale qui lui est accordée lui permettra d'adapter les dispositifs et cahiers des charges nationaux actuels aux dynamiques locales portées par les dispositifs Handi et les acteurs du territoire afin de répondre aux défis d'accès aux soins des personnes en situation de handicap.

CONTACT

Mickaël DINOMAS, Délégué régional handicap et santé
mickael.dinomas@chu-angers.fr

Jules CREACH, Chef de projet
jules.creach@chu-angers.fr
06 50 67 20 70

Suivre les actualités de la Délégation
régionale handicap et santé en région
Pays de la Loire :

